



Comment faire une demande de bon de garde ?

Guide simplifié



Table des matières

1.	Qu'est-ce qu'un bon de garde ?	2
2.	Qui a droit à un bon de garde ?	2
➤	Que veut dire « avoir besoin » ?	2
➤	Combien de temps votre enfant peut-il être gardé ?	3
➤	Existe-t-il d'autres besoins ?	4
➤	Quel est le montant d'un bon de garde ?	4
3.	Comment faire une demande de bon de garde ?	5
➤	Que se passe-t-il ensuite ?	16
➤	Votre enfant a-t-il des besoins particuliers ?	17
4.	Aide	17

1. Qu'est-ce qu'un bon de garde ?

Mettre son enfant à la garderie
ou chez des parents de jour coûte cher.
Si vous avez un petit salaire,
vous avez droit à un bon de garde.
Autrement dit, la commune peut payer une partie des frais de garde.

Remarque :

Les bons de garde n'existent pas
dans toutes les communes du canton de Berne.
Les bons de garde ne sont pas acceptés dans
toutes les garderies et par tous les parents de jour.

Cette brochure répond aux questions suivantes :

- Qui a droit à un bon de garde ?
- Comment demander un bon de garde ?
- Ma commune propose-t-elle des bons de garde ?
- Comment utiliser mon bon de garde ?

2. Qui a droit à un bon de garde ?

Les parents n'ont pas tous droit à un bon de garde.
Vous pouvez obtenir un bon de garde à certaines conditions.

Quelles sont ces conditions ?

- Votre commune propose des bons de garde.
- La garderie ou les parents de jour acceptent les bons de garde.
- La garderie ou les parents de jour ont une place libre.
- Vous avez un petit salaire.
- Vous avez besoin de faire garder votre enfant.

➤ **Que veut dire « avoir besoin » ?**

Vous ne pouvez pas vous occuper tous les jours de votre enfant.
Vous avez besoin d'une garderie ou de parents de jour
pour votre enfant.

Vous avez besoin de faire garder votre enfant :

- lorsque vous travaillez,
- lorsque vous cherchez un travail,
- lorsque vous suivez une formation ou un perfectionnement,
- lorsque vous participez à un programme d'occupation ou à un programme d'insertion,
- lorsque vous avez des problèmes de santé ou lorsque vous soignez quelqu'un d'autre.

➤ **Combien de temps votre enfant peut-il être gardé ?**

Le temps de garde dépend de votre taux d'activité.

Le taux d'activité, c'est le temps que vous passez au travail ou à chercher un travail.

Les règles suivantes s'appliquent :

- L'enfant ne va pas à l'école : les parents doivent avoir un taux d'activité de 120% au minimum. Si l'enfant habite avec un seul parent, ce parent doit avoir un taux d'activité de 20% au minimum.
- L'enfant va à l'école enfantine ou à l'école primaire : les parents doivent avoir un taux d'activité de 140% au minimum. Si l'enfant habite avec un seul parent, ce parent doit avoir un taux d'activité de 40% au minimum.

Exemple 1 :

Le père travaille à 100%.

La mère ne travaille pas.

La mère cherche un travail à 40%.

Le taux d'activité des parents dépasse 120%.

Le besoin est prouvé.

Les parents peuvent demander un bon de garde.

Exemple 2 :

La mère participe à un programme d'occupation à 80%.

Le père ne souhaite pas travailler pour le moment.

Le taux d'activité des parents est en dessous de 120%.

Le besoin n'est pas prouvé.

Les parents ne peuvent pas demander un bon de garde.

➤ **Existe-t-il d'autres besoins ?**

Oui, il peut y avoir d'autres besoins.

Ces besoins ne dépendent pas de votre taux d'activité.

Vous pouvez aussi recevoir un bon de garde

si votre enfant doit aller à la garderie pour

apprendre la langue ou pour **des raisons sociales**.

Posez la question au centre de puériculture

ou au service social.

➤ **Quel est le montant d'un bon de garde ?**

Le montant du bon de garde n'est pas le même pour toutes les familles.

Le montant dépend de votre salaire

et du nombre d'enfants que vous avez.

Le montant dépend aussi de l'âge de votre enfant.

Le montant n'est pas le même si votre enfant va à la garderie

ou chez des parents de jour.

Si vous gagnez assez d'argent ou avez de la fortune,

vous devez payer plus vous-même.

Exemple 1 :

Vous gagnez très peu d'argent

ou vous recevez l'aide sociale.

Le montant du bon de garde sera élevé.

Exemple 2 :

Vous gagnez beaucoup d'argent,

le montant du bon de garde ne sera pas élevé.

Ou vous n'aurez peut-être pas droit à un bon de garde.

3. Comment faire une demande de bon de garde ?

Avant de demander un bon de garde,
vous devez vous poser plusieurs questions.

1. Ma commune propose-t-elle des bons de garde ?

D'abord, vous devez savoir si votre commune propose des bons.
Les bons de garde n'existent pas dans toutes les communes
du canton de Berne.

Vous pouvez téléphoner à votre commune.

Ou vous pouvez aller sur le site internet suivant : www.be.ch/bdg.

Voici la page qui s'ouvre :

The screenshot shows the 'Portail Famille' website. At the top, there is a navigation bar with 'Contact' and 'Plan du site'. Below it, a menu bar contains 'Qui sommes-nous ?', 'Garderies et parents de jour', 'Offres pour parents et enfants', and 'Guide des familles'. The 'Guide des familles' section is active, showing a breadcrumb trail: 'Page principale > Guide des familles > Accueil extrafamilial > Bons de garde'. The main content area is titled 'Bons de garde' and includes a sub-header 'Système des bons de garde et structures participantes'. The text explains that parents who need a place for their child receive a subsidy from their municipality, which varies by income and family size. It also mentions that the subsidy is deducted from the monthly fee for day care or family day care. A link to a 'calculateur des bons de garde' (Excel, 40 Ko) is provided, along with a note that it is an estimation and the exact amount is calculated by the municipality. Another link to 'kiBon' is mentioned for municipalities already using the system. A sidebar on the left lists various services, including 'Devenir parents', 'Accueil extrafamilial', 'Bons de garde', 'Garderies', 'Parents de jour', 'Ecole à journée continue', 'Lancement d'une offre d'encadrement', 'Autres offres d'encadrement', 'Développement de la petite enfance', 'Care: Soins et prise en charge de proches', 'Formation des parents', 'Alimentation et santé', 'Développement et éducation', and 'Ecole et choix'. A red speech bubble with the text 'Cliquez ici pour ouvrir le tableau.' points to the link 'Communes participant au système' in the sidebar. The 'Contact' section on the right provides information about the 'Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne', including the 'Office de l'intégration et de l'action sociale', 'Division famille', 'Rathausgasse 1', '3000 Berne 8', and contact details: 'Tél. +41 31 633 78 83', 'Fax 031 633 78 92', 'Contact par courriel', and 'Formulaire de contact'.

Portail Famille Page principale

Contact Plan du site

Qui sommes-nous ? Garderies et parents de jour Offres pour parents et enfants Guide des familles

Page principale > Guide des familles > Accueil extrafamilial > Bons de garde

Partager Imprimer la page

Bons de garde

Système des bons de garde et structures participantes

Dans le système des bons de garde, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie ou chez une famille d'accueil reçoivent de leur commune un bon dont le montant varie en fonction du revenu, de la fortune et de la taille de la famille. La garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour déduit le montant du bon de la facture mensuelle.

Vous pouvez calculer le montant des bons de garde à l'aide du [calculateur des bons de garde](#) (Excel, 40 Ko). Attention: il s'agit d'une estimation, le montant exact est calculé par la commune de domicile et peut varier. Il est possible de calculer le montant exact de la réduction dans l'application [kiBon](#) si votre commune est déjà passée au système des bons de garde.

Les parents peuvent faire valoir leur bon dans l'ensemble du canton, pour autant que la garderie ou l'organisation soit admise dans le système. Le portail Famille vous renseigne à ce sujet à la page [Garderies et parents de jour](#).

Communes participant au système

Les communes suivantes ont demandé leur admission dans le système des bons de garde (liste mise à jour tous les mois):

[Communes participant au système](#) PDF, 547 Ko, 27 pages

Si votre commune utilise [kiBon](#), vous pouvez demander les bons en ligne, sur www.kibon.ch.

Contact

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

Office de l'intégration et de l'action sociale
Division famille
Rathausgasse 1
3000 Berne 8

Tél. +41 31 633 78 83
Fax 031 633 78 92
[Contact par courriel](#)
[Formulaire de contact](#)

Cliquez ici pour ouvrir le tableau.

Cliquez sur « Communes participant au système ».

Un tableau s'ouvre.

Vous voyez la liste des communes qui proposent des bons de garde.

Vous voyez aussi depuis quand ces communes donnent des bons.

Exemple :

Gemeinden, die am Gutscheinsystem teilnehmen / Communes participant au système

Dans quelles communes existe-t-il des bons de garde ?

Gutscheinsystem beantragt haben die hier genannten Gemeinden (Stand Liste wird monatlich aktualisiert).

hat demandé leur admission dans le système des bons de garde (état mis à jour tous les mois).

Teilnahme per 1. August 2019 / Date de passage: 1^{er} août 2019

Gemeinde / Commune	Kontaktangaben / Coordonnées	kiBon
Heiligenschwendi	Regionaler Sozialdienst Oberhofen Staatsstrasse 27, Postfach 47 3653 Oberhofen Tel. +41 33 244 14 00 Mail: sozialdienst@rsd-oberhofen.ch	
Hilterfingen	Regionaler Sozialdienst Oberhofen Staatsstrasse 27, Postfach 47 3653 Oberhofen Tel. +41 33 244 14 00 Mail: sozialdienst@rsd-oberhofen.ch	
Köniz	Fachstelle Alter, Jugend und Integration Stapfenstrasse 13, Postfach 700, 3098 Köniz Tel. +41 31 970 92 49 Mail: aji@koeniz.ch	Ja
Oberhofen am Thunersee	Regionaler Sozialdienst Oberhofen Staatsstrasse 27, Postfach 47 3653 Oberhofen Tel. +41 33 244 14 00 Mail: sozialdienst@rsd-oberhofen.ch	Ja
Reichenbach i.K.	Regionaler Sozialdienst Frutigen Dorfstrasse 20, 3714 Frutigen Tel. +41 33 672 52 40 Mail: sozialdienst@frutigen.ch	Ja

Depuis quand la commune donne-t-elle des bons ?

Par exemple, la commune de Köniz donne des bons depuis le 1^{er} août 2019.

Si votre commune ne se trouve pas dans le tableau, cela veut dire qu'elle ne propose pas de bons de garde. Mais elle propose peut-être d'autres aides. Renseignez-vous au secrétariat de votre commune.

Important :

Votre commune a peut-être un nombre limité de bons de garde.

On appelle cela le contingentement.

Ou alors votre commune propose des bons de garde seulement pour les enfants qui ne vont pas encore à l'école.

Posez la question directement à votre commune.

2. Comment trouver une garderie ou des parents de jour ?

Vous avez vu que votre commune propose des bons de garde.

Vous pouvez donc chercher une garderie ou des parents de jour.

Les bons de garde ne sont pas acceptés dans toutes les garderies et par tous les parents de jour.

Pour trouver une garderie ou des parents de jour, ouvrez le site internet www.be.ch/bdg.

Cliquez sur « Garderies et parents de jour ».

The screenshot shows the 'Portail Famille' website. At the top, there's a navigation bar with 'Contact', 'Plan du site', and 'Accueil'. Below this is a main menu with 'Qui sommes-nous ?', 'Garderies et parents de jour', 'Offres pour parents et enfants', and 'Guide des familles'. The 'Garderies et parents de jour' section is active. On the left, there's a sidebar with a list of links: 'Devenir parents', 'Accueil extrafamilial', 'Bons de garde' (highlighted), 'Garderies', 'Parents de jour', 'Ecole à journée continue', 'Lancement d'une offre d'encadrement', 'Autres offres d'encadrement', 'Développement de la petite enfance', 'Care: Soins et prise en charge de proches', 'Formation des parents', 'Alimentation et santé', 'Développement et éducation', 'Ecole et choix professionnel', and 'Crises'. The main content area is titled 'Bons de garde' and contains the following text: 'Page principale > Guide des familles > Accueil extrafamilial > Bons de garde'. Below this, it says 'Partager' with social media icons and 'Imprimer la page'. The section is titled 'Système des bons de garde et structures participantes'. The text explains that in the system of day care vouchers, parents who need a place for their child receive a voucher from their municipality. The amount varies based on income, the type of care (daycare or family daycare), and the structure. It mentions that parents can calculate the amount using an Excel file (40 Ko) or the 'kiBon' application. A red cloud with the text 'Cliquez ici' and an arrow points to the link 'Garderies et parents de jour' in the footer. The footer also contains contact information for the 'Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne' and the 'Office de l'intégration et de l'action sociale'.

Portail Famille Page principale

Contact Plan du site

Qui sommes-nous ? Garderies et parents de jour Offres pour parents et enfants Guide des familles

Page principale > Guide des familles > Accueil extrafamilial > Bons de garde

Partager f Imprimer la page

Bons de garde

Système des bons de garde et structures participantes

Dans le système des bons de garde, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie ou chez une famille d'accueil reçoivent de leur commune un bon dont le montant varie en fonction du revenu, de la fortune, de la situation familiale. La garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour détermine le montant du bon de garde mensuel.

Vous pouvez calculer le montant des bons de garde en utilisant le fichier Excel des bons de garde (Excel, 40 Ko). Attention: il s'agit d'une estimation, le montant exact est calculé par la commune de domicile et peut varier. Il est possible de calculer le montant exact de la réduction dans l'application [kiBon](#) si votre domicile est déjà passée au système des bons de garde.

Les parents peuvent faire valoir leur bon dans l'ensemble du canton, pour autant que la garderie ou l'organisation soit admise dans le système. Le portail Famille vous renseigne à ce sujet à la page [Garderies et parents de jour](#).

Contact

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

Office de l'intégration et de l'action sociale
Division famille
Rathausgasse 1
3000 Berne 8

Tél. +41 31 633 78 83
Fax 031 633 78 92
[Contact par courriel](#)
[Formulaire de contact](#)

Dans la page qui s'ouvre, vous pouvez indiquer où vous cherchez une garderie ou des parents de jour. Ça n'est pas forcément l'endroit où vous habitez. Votre enfant peut être gardé partout dans le canton de Berne.

Exemple :

Vous habitez à Köniz.

Vous travaillez à Berne.

Vous préférez placer votre enfant dans une garderie à Berne.

Ce n'est pas un problème.

Les bons de garde sont valables dans tout le canton de Berne.

Voici comment trouver une garderie ou des parents de jour :

Sélectionnez la commune.

Cochez la case « Bons de garde (système cantonal) ».

Les garderies et les organisations de parents de jour qui acceptent les bons s'affichent.

Portail Famille Page principale

Contact Plan du site

Qui sommes-nous ? Garderies et parents de jour Offres pour parents et enfants Guide des familles

> Garderies et parents de jour

Page principale > Garderies et parents de jour > Garderies et parents de jour

Partager

Garderies et parents de jour

Garderies et familles de jour

Recherche

Recherche...

Réinitialiser

Toutes les communes

Aarberg

Aarwangen

Adelboden

Aefligen

Aegerten

Aeschi bei Spiez

Affoltern im Emmental

Alchenstorf

Allmendingen

Amsoldingen

Arch

Amri BE

Attiswil

Auswil

Bannwil

Bargen (BE)

Beatenberg

Belmünd

Belp

Belprahon

Berken

Bern

Bettenhausen

Biel / Bienne

Biglen

Riesenbach

IMPORTANT :
Cochez la case
« Bons de garde (système cantonal) »

Catégorie d'âge

☐ Bébé

☐ École maternelle

☐ Jardin d'enfant

☐ École

Tarif

☐ Tarif privé

☐ Tarif subventionné / bons de garde de la ville de Berne

☒ Bons de garde (système cantonal)

Informations

Tarif

- Tarif privé
- Bons de garde (système cantonal)

Où cherchez-vous une garderie ou des parents de jour ?

Choisissez une garderie ou des parents de jour.

Pour choisir, vous pouvez téléphoner à la garderie ou aux parents de jour.

Vous pouvez aussi visiter la garderie ou rencontrer les parents de jour.

La garderie n'a peut-être pas de place libre.

Dans ce cas, votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente.

La garderie a peut-être une place libre. Vous pouvez alors inscrire votre enfant et signer le contrat.

Important :

Si votre commune ne donne pas de bons de garde à toutes les familles, demandez d'abord à votre commune s'il y a encore des bons.

3. Demander un bon de garde sur kiBon

Vous savez que votre commune propose des bons de garde.

Vous avez trouvé une place dans une garderie ou chez des parents de jour.

Vous avez signé un contrat avec la garderie ou avec les parents de jour.

Vous pouvez maintenant demander un bon de garde.

Vous avez besoin de plusieurs documents :

- la déclaration d'impôt ou les certificats de salaire de l'année passée (informations sur votre situation financière),
 - d'autres documents selon la situation et selon l'offre de garde.
- Ils sont indiqués sur le site internet.

Pour faire une demande de bon de garde, vous devez donner des informations sur votre famille, sur votre salaire et sur votre fortune.

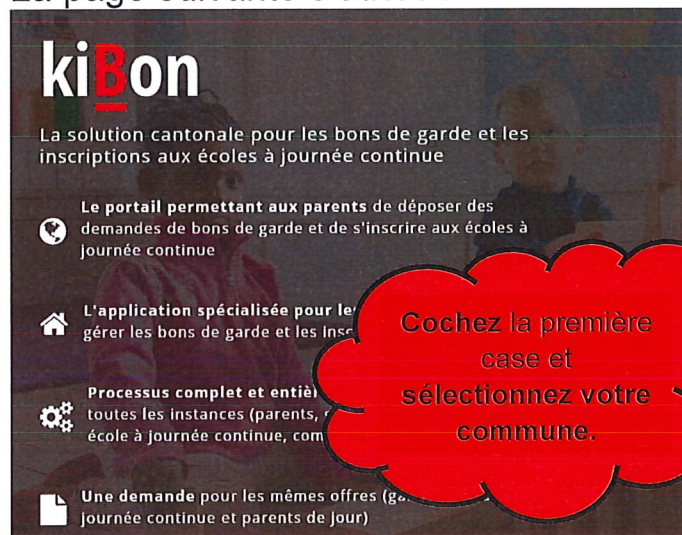
Si vous n'avez pas d'adresse électronique, il existe un formulaire de demande sur papier.

Si vous avez une adresse électronique, c'est plus simple de faire votre demande par internet avec kiBon.

Ouvrez la page internet www.kiBon.ch



La page suivante s'ouvre :



Identifiant BE-Login nécessaire

Pour vous connecter à KiBon, il vous faut un identifiant BE-Login. Le bouton de connexion vous redirige vers BE-Login. Vous pouvez y accéder via un compte existant ou nouveau (à créer). Une fois la connexion effectuée, vous serez redirigé vers kiBon.

CONNECTER 

Vous avez ensuite besoin d'un identifiant BE-Login. Ce sera votre code personnel. Ainsi, vos données seront protégées.

Cliquez sur :

CONNECTER 

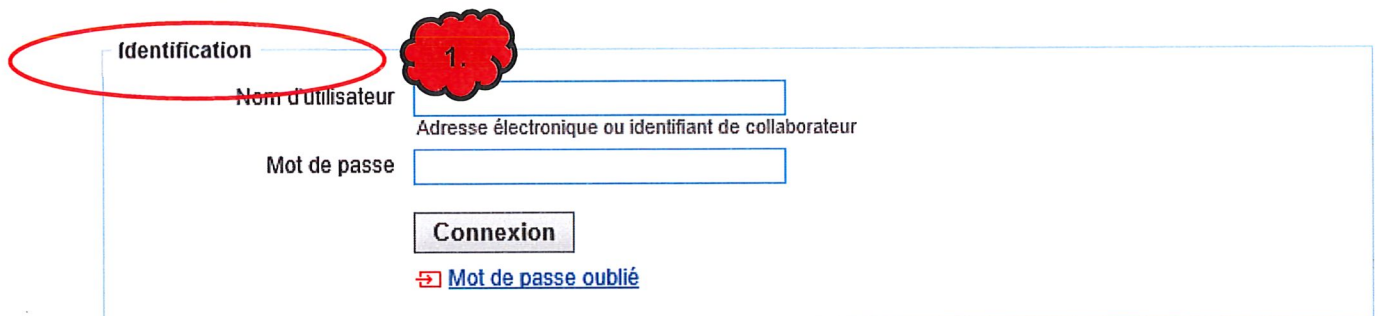
Si vous avez déjà un identifiant BE-Login, vous pouvez vous connecter (voir point 1 « Identification »).

Si vous n'avez pas encore d'identifiant BE-Login, vous devez vous enregistrer (voir point 2 « S'inscrire »).

Vous avez besoin d'une adresse électronique.
Suivez les instructions.

Identification

Vous n'êtes pas connecté-e. Veuillez vous identifier.



Identification

Nom d'utilisateur

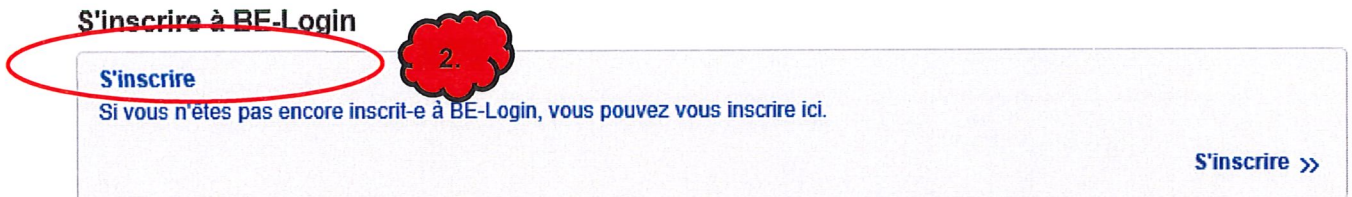
Adresse électronique ou identifiant de collaborateur

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié](#)

S'inscrire à BE-Login



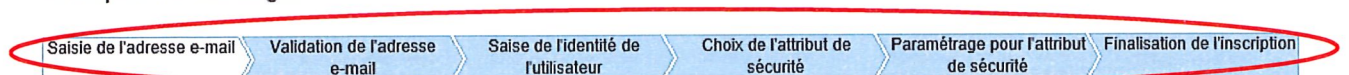
S'inscrire

Si vous n'êtes pas encore inscrit-e à BE-Login, vous pouvez vous inscrire ici.

[S'inscrire >>](#)

Lorsque vous vous enregistrez pour la première fois, vous devez donner des informations :

Inscription à BE-Login



Saisie de l'adresse e-mail

Validation de l'adresse e-mail

Saisie de l'identité de l'utilisateur

Choix de l'attribut de sécurité

Paramétrage pour l'attribut de sécurité

Finalisation de l'inscription

Votre identification se fait par votre adresse e-mail. Pour éviter tout abus, indiquez une adresse e-mail à laquelle vous êtes le seul à avoir accès.

Après avoir enregistré l'adresse e-mail, vous recevrez une demande de confirmation à cette adresse.
Pour confirmer votre adresse e-mail, cliquez sur le lien fourni dans le courriel.



Saisie de l'adresse e-mail

* Champs obligatoires

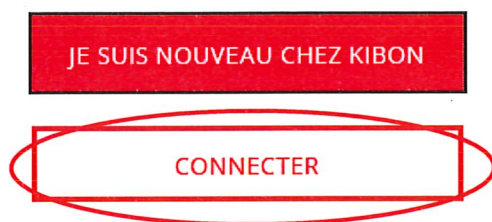
Adresse e-mail *

Enregistrer

Suivez les instructions.
Lorsque votre compte BE-Login est prêt,
retournez sur www.kibon.ch.

Cliquez cette fois sur « Connecter ».

Demandez maintenant votre bon de garde
ou votre inscription à une école à journée
continue sur kiBon.

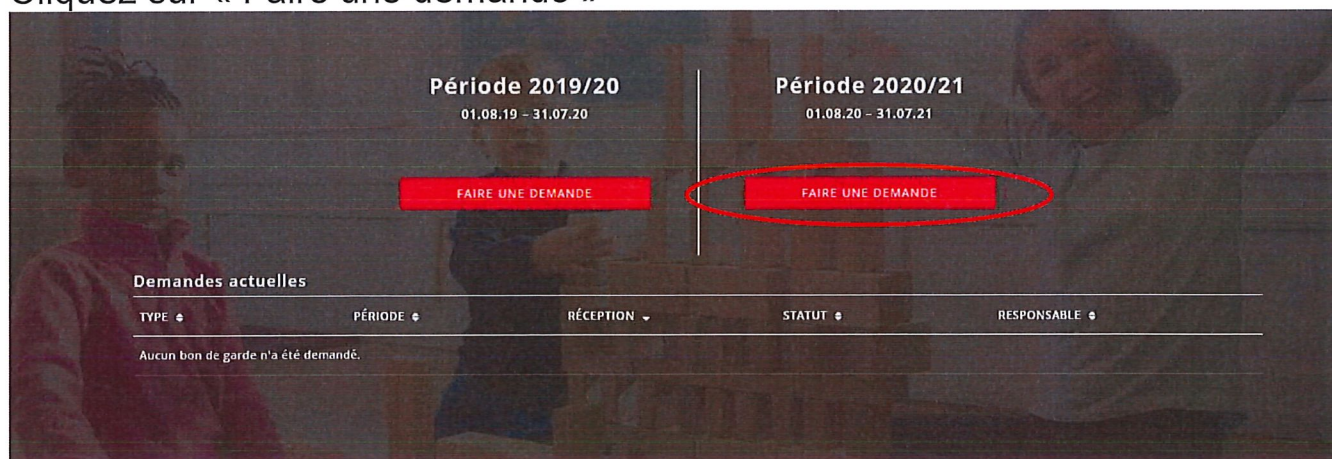


[Informations pour les communes](#)
[Informations pour les garderies et les organisations d'accueil familial de](#)
[jour](#)

Tapez votre identifiant BE-Login pour vous connecter.

Vous pouvez maintenant commencer à utiliser kiBon.

Cliquez sur « Faire une demande »



Le site internet indique automatiquement ce que vous devez remplir.

En traitement par la personne requérante

1re demande

Situation familiale

Enfants

Prise en charge

Taux d'activité

Situation financière

Détérioration du revenu

Documents

Validation

Calcul provisoire

KiBon - 1re demande

KiBon vous accompagne pas à pas dans votre demande de bons de garde. Pour plus d'informations, cliquez sur le champ Information.

Cliquez sur « Créer » pour continuer

CRÉER

Pour commencer, vous devez donner des informations sur votre famille.

En traitement par la personne requérante

1re demande

Situation familiale

Requérant-e

Enfants

Prise en charge

Taux d'activité

Situation financière

Détérioration du revenu

Documents

Validation

Calcul provisoire

Situation familiale

D'autres adultes vivent-ils dans votre ménage ? *

☒ Oui, épouse/époux ou partenaire enregistré-e

☐ Oui, concubin-e avec enfant commun

☐ Oui, concubin-e sans enfant commun

☐ Non

ENREGISTRER ET REVENIR AU PRÉCÉDENT ENREGISTRER ET CONTINUER

Une coche verte apparaît à gauche lorsque tout est rempli.



La prise en charge est la seule rubrique avec un sablier orange. ⌚

**En traitement par la personne
requérante**

1re demande	✓
Situation familiale	✓
Requérant-e	✓
Enfants	✓
Prise en charge	⌚
Taux d'activité	✓
Situation financière	✓
Détérioration du revenu	✓
Documents	✓

Pourquoi ?

Parce que la garderie
ou les parents de jour
doivent aussi confirmer
que votre enfant est inscrit
chez eux.

Vous devez attendre
la confirmation.

1re demande	✓
Situation familiale	✓
Requérant-e	✓
Enfants	✓
Prise en charge	✓
Taux d'activité	✓
Situation financière	✓
Détérioration du revenu	✓
Documents	✓

Quand la garderie a confirmé
qu'elle a une place pour votre
enfant, vous recevez e-mail.

Vous pouvez alors retourner
sur la page Internet www.kibon.ch.

Une coche verte apparaît
maintenant à la rubrique
« Prise en charge ».

Validation

➔ Vous pouvez faire la demande de bon de garde.

Cliquez à gauche sur « Validation ».

Cliquez sur **DÉPOSER UNE DEMANDE**

En traitement par la personne requérante

1 ^{re} demande	✓
Situation familiale	✓
Requérant-e	✓
Enfants	✓
Prise en charge	✓
Taux d'activité	✓
Situation financière	✓
Détérioration du revenu	✓
Documents	✓
Validation	
Résultats	✗

Confirmation des données

Veillez nous envoyer la confirmation des données signées par courrier postal après le dépôt de la demande. Sinon, votre demande ne sera pas valable et la commune ne pourra pas continuer à la traiter.

RETOUR **DÉPOSER UNE DEMANDE**

Vous devez imprimer et signer la confirmation de validation.

Envoyez la confirmation de validation
par la poste à votre commune.

Son adresse se trouve sur le document en haut à droite.

Envoyez aussi les autres documents demandés.

La confirmation de validation indique les documents à envoyer.

Maintenant, vous devez attendre la réponse de la commune.

Important :

Le bon de garde n'est pas valable tout de suite.

La commune vous informe à partir de quand votre bon de garde est valable.

Le bon est valable dès que votre enfant est pris en charge par la garderie ou les parents de jour.

Au plus tôt, le mois suivant la demande.

Exemple 1 :

Vous faites la demande le 10 mai.

Votre enfant va déjà à la garderie.

Le bon de garde est valable à partir du 1^{er} juin.

Exemple 2 :

Vous faites la demande le 8 juillet.

Votre enfant a une place à la garderie dès le 1^{er} septembre.

Le bon de garde est valable seulement à partir du 1^{er} septembre.

Dans des cas urgents, la commune peut prendre une autre décision.

➤ **Que se passe-t-il ensuite ?**

La commune paie le montant du bon de garde directement à la garderie ou aux parents de jour.

L'argent n'est pas versé aux parents.

Les parents doivent quand même payer :

- au moins 7 francs par jour si l'enfant va en garderie ou
- 70 centimes par heure s'il va chez des parents de jour.

Exemple :

L'enfant va à la garderie un jour par semaine.

La journée coûte 100 francs.

Les parents ont droit à un bon de 90 francs.

La commune verse le bon à la garderie.

Les parents paient 10 francs.

Parfois, il faut payer quelque chose pour les repas ou les langes.

Les garderies et les parents de jour fixent leurs prix eux-mêmes.

Le montant que les familles paient pour la garde n'est pas le même partout.

➤ **Votre enfant a-t-il des besoins particuliers ?**

Votre enfant est-il en chaise roulante ?

Votre enfant a-t-il des difficultés pour voir ou pour entendre ?

Votre enfant a-t-il un handicap mental ?

Si oui, votre enfant a des besoins particuliers.

Il a besoin qu'on s'occupe plus de lui.

La garde d'un enfant qui a des besoins particuliers coûte plus cher.

Les parents de ces enfants reçoivent un supplément de 50 francs par jour en garderie ou de 4,25 francs par heure chez des parents de jour.

Tous les parents peuvent demander ce supplément.

Même les parents qui ne reçoivent pas de bons de garde parce qu'ils gagnent trop d'argent.

Renseignez-vous auprès de votre commune de domicile.

4. Aide

Avez-vous encore des questions sur les bons de garde ?

Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre commune.

Vous trouvez aussi des informations sur le site internet du canton de Berne : www.be.ch/bdg